



Les Notions de la Corpo

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour la première fois cette année vous propose des fiches notions, ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter Iris de Laporte, Apolline Thevaux, Pauline Deslandes et Erykah Il

➤ **Comment valider votre année ?** Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre,

lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière. Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ Système de compensation et session de septembre

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se

compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en septembre.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en septembre compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.



La civilisation romaine

Définition:

La civilisation romaine représente l'ensemble des traits culturels, intellectuels, politiques, moraux et techniques qui permettent de définir la société romaine antique.

Du 1er siècle avant JC jusqu'au 4e s après JC Rome va annexer des territoires au sein de son empire par le biais de la conquête militaire, à partir de ce moment là la civilisation va prospérer.

En s'étendant, Rome va diffuser la « romanité », c'est à dire la culture sur laquelle repose la civilisation romaine. Ainsi, la littérature, la philosophie et le droit se diffuse dans les territoires qui sont conquis.

Cette civilisation romaine présente 2 caractéristiques principales :

- Une importante urbanisation : la ville, urbs en latin est la cellule administrative de l'empire. C'est aussi sur celle-ci que repose la vie économique de l'empire. En effet, tout s'articule autour de la ville. Elle regroupe les principales institutions, mais également les infrastructures et des constructions modernes.
ex: les thermes romains, les évacuation d'eau, etc...
- Une facilité de circulation : Les romains vont établir pendant leurs siècles de domination un véritable réseau routier, plein d'axes routiers sont créés.

La conséquence:

Ces deux caractéristiques vont développer un sentiment très puissant d'appartenance à la romanité. Sentiment qui va être renforcé grâce à un texte législatif adopté au début du 3e s en 212 : **l'édit de Caracalla**. Cet édit va accorder la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire, et pas seulement aux romains.

Ces hommes libres de l'empire vont recevoir l'intégralité des droits politiques mais également des droits civils qui sont inhérents aux citoyens romains. Ils demandent alors une protection à Rome car ils sont pauvres mais possèdent des guerriers. L'armée romaine va alors embaucher sur ses frontières des soldats barbares pour faire face à aux menaces externes. Ainsi, ces barbares qui ont été acceptés par les romains ne sont plus perçus comme une menace mais comme des alliés avec qui la population romaine va être amené à cohabiter. Ces populations barbares vont être les garants de la sécurité de Rome.

Par la suite, ces populations qui sont reconnaissantes à Rome, vont faire la démarche de se convertir au christianisme qui depuis le début du 4e siècle est la religion d'Etat. En outre, au début du 5e siècle on peut dire que les frontières de l'empire romain sont défendues et protégées par des barbares contre d'autres barbares.

Le contrat vassalique

En quoi consiste le contrat vassalique ?

Définition :

Le lien de vassalité repose sur un contrat : l'exercice d'une charge publique est concédé en contrepartie de l'engagement de fidélité pris par un individu. Ce contrat est appelé la **commendatio**, qui est un contrat entre hommes libres engendrant des obligations bilatérales diverses .

Il y a 4 éléments caractéristiques de cette définition :



- Le contrat, en effet un individu appelé un vassal va se « *commende* » = se recommande à une autre personne : le seigneur, il se soumet et se met dans la dépendance.
- Le contrat est réalisé entre hommes libres, en effet c'est une obligation sinon le contrat n'est pas valable. Ça veut dire que des hommes libres vont se soumettre volontairement à d'autres hommes libres, car ces hommes libres sont plus puissants qu'eux.
- C'est un contrat qui engendre des obligations bilatérales, ces obligations concernent celui qui se soumet: le vassal, et celui qui va protéger = le seigneur
- Ces obligations bilatérales sont diverses : le vassal doit fidélité et respect à son seigneur mais il lui doit aussi assistance et aide, notamment dans le domaine militaire. Le seigneur, a sur son vassal puissance et autorité, le seigneur doit alors assurer à son vassal des moyens de subsistance, doit l'aider si nécessaire et doit le protéger. Le seigneur récompense la fidélité de son vassal en lui concédant une terre.

Procédé:

Ce contrat est scellé par un rite d'investiture. Le vassal s'agenouille devant son seigneur et place ses mains jointes entre les mains du seigneur. Une fois qu'il a fait ça il prête un serment de fidélité sur des reliques. Ce rite est fondamental car il marque un engagement complet et une subordination totale du vassal devant son seigneur mais surtout devant Dieu.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA VASSALITÉ ?

Lorsqu'un roi est puissant, la vassalité est un moyen de permettre au roi de bénéficier de la subordination d'hommes libres qui se soumettent à la royauté ce qui garantit leur fidélité au roi. Les rois vont promouvoir le contrat vassalique car ils en ont l'intérêt, pour s'assurer de la fidélité de tous. Charlemagne va mettre en place et généraliser un serment public, avec un contrat de vassalité public. L'objectif est que les principaux hommes libres du royaume qui sont des hommes puissants, lui prêtent un serment de fidélité.

Ce serment public de fidélité n'engendre que des obligations négatives à la charge du vassal

Ex : le vassal ne doit pas nuire à son roi, il ne doit pas causer de préjudice à son roi

En effet, le vassal qui est un seigneur est potentiellement dangereux : c'est un seigneur qui a des hommes et une terre donc ce serment est un garde pour éviter que ce vassal se révolte contre le roi.

QUELS SONT LES RISQUES DE LA VASSALITÉ ?

On voit apparaître des réseaux vassaliques : les vassaux du roi en s'entourant à leur tour de fidèles qui leur sont soumis, vont former une sorte d'écran entre le roi qui est au sommet et les sujets qui sont à la base.

Ce système de vassalité ne sert la royauté que si celle-ci est puissante, or la royauté carolingienne à partir des années 850,860 se fragilise. À partir de là, les liens qui vont unir les vassaux du roi à leurs propres fidèles vont devenir plus forts, plus exigeants, et prioritaires sur la fidélité et les devoirs que ces vassaux doivent au roi.

=> Le lien avec le roi va devenir secondaire.

Il y a 2 risques principaux qui apparaissent :

- Avec la multiplication de ces contrats, une notion tend à disparaître : cette notion « d'agent public » = d'agent qui travaille pour le pouvoir royal.
- Ce contrat recèle indirectement un vrai danger pour la dynastie royale. Le plus souvent, le roi pour remercier ses fidèles leur concède une charge publique et une terre. La plupart du temps, ceux qui bénéficient de ces charges publiques appartiennent à la haute aristocratie / noblesse. Or cette haute noblesse possède déjà de nombreuses terres. Donc cette aristocratie au fil des décennies va continuer à s'enrichir au détriment du roi.